



EDITORIAL

Dans cette lettre, nous vous invitons à partager les débats qui ont été menés lors du colloque « *Après les ordonnances un nouveau dialogue social ?* » qui a eu lieu le 30 novembre 2017 au Palais de la Musique et des congrès de Strasbourg. Cette journée a été organisée par l'Institut du travail de Strasbourg, avec le soutien de la DIRECCTE Grand Est. Elle a mobilisé une vingtaine d'intervenants et rassemblé plus de 400 participants.

Les objectifs étaient d'une part, d'apporter des éléments d'information sur le contenu des ordonnances portant réforme du code du travail et d'autre part de débattre des perspectives, enjeux et conséquences de cette réforme structurelle, et ce, en croisant des regards juridiques, économiques, sociaux, syndicaux et institutionnels.

La journée a été introduite par Jean Auroux, ancien Ministre du travail de François Mitterrand et auteur des lois éponymes qui ont profondément modifié le droit du travail et les relations sociales en France. Ces textes ont notamment transformé les institutions représentatives du personnels et renforcé la négociation collective d'entreprise. Ce dernier a pu donner son point de vue sur les ruptures et continuités entre les lois de 1982 et les ordonnances.

Les retours des participants sont unanimes : tous soulignent la qualité des interventions et l'intérêt d'avoir présenté des points de vue diversifiés. C'était aussi un moment formidable d'échanges et de convivialité.

Cette lettre est l'occasion de vous présenter certains supports d'intervention et documents de référence des intervenants.

Des compte-rendu des tables rondes sont en cours d'élaboration et vous seront présentés dans une prochaine lettre.

Tiphaine Garat

Colloque de l'Institut du travail

Après les ordonnances, un nouveau dialogue social ?

Jeudi 30 novembre 2017, l'Institut du travail de Strasbourg, composante de l'Université de Strasbourg, a organisé un colloque sur la réforme du marché du travail issue des ordonnances du travail. Ce colloque a été structuré autour de trois tables rondes avec des universitaires et des acteurs du travail.

Réunissant plus de 400 participants, ce colloque a été organisé avec le soutien de la Direccte Grand Est (Direction régionale des entreprises de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi du Grand Est). Il était l'une des toutes premières manifestations universitaires organisées sur ce thème en France. Il a permis de diffuser des connaissances et d'animer une réflexion sur cette thématique juridique, économique et sociale d'actualité et d'importance. Ont été rassemblés des militants syndicaux, des responsables de ressources humaines, des représentants du personnel, médecins du travail, universitaires, étudiants et représentants de l'administration publique (DIRECCTE, Pôle emploi, CRAM, CARSAT, URSAAF et personnels des universités).

Mieux comprendre les ordonnances

Cinq ordonnances adoptées le 22 septembre 2017 portent l'ambition de renforcer le dialogue social afin de répondre aux attentes des salariés et aux besoins des entreprises. Elles s'inscrivent, plus largement, dans un mouvement de transformation du modèle social français à l'œuvre depuis plusieurs années.

L'objectif de ce colloque pluridisciplinaire a été double.

Il a visé, d'une part, à fournir les éléments d'information indispensables à la compréhension du contenu des ordonnances. Il a constitué, d'autre part, un lieu de débat sur les enjeux et incidences de cette réforme structurelle.

Après une table ronde introductive mettant en perspective les ordonnances, trois thématiques ont été abordées en croisant les regards de militants syndicaux, de directeurs des ressources humaines, de représentants de l'état et d'universitaires et ce, afin de saisir les multiples dimensions de cette réforme.

Thème 1 : la représentation du personnel dans l'entreprise

Vers une nouvelle organisation du dialogue social et économique ? Le tout-en-un, la solution-miracle ?

Thème 2 : la négociation collective

Vers un renforcement de la négociation collective ? La revanche de la branche ?

Thème 3 : la rupture du contrat de travail

Vers plus de prévisibilité et de sécurisation des relations de travail ? Mieux licencier pour mieux embaucher ?

➤ Qu'est-ce que l'Institut du travail ?

FONDÉ EN 1956 AVEC LE SOUTIEN DES ORGANISATIONS SYNDICALES LES PLUS REPRÉSENTATIVES, L'INSTITUT DU TRAVAIL (IDT) EST UNE COMPOSANTE DE L'UNIVERSITÉ DE STRASBOURG QUI A POUR MISSION LA FORMATION ET LA RECHERCHE EN SCIENCES SOCIALES DU TRAVAIL

La formation universitaire à destination des militants et des responsables syndicaux comme mission principale

▲ Des formations organisées dans le cadre d'agrèments délivrés par le Ministère du Travail : formation économique, sociale et syndicale (FESS), formation des conseillers prud'hommes, formation de formateurs syndicaux, formation des élus des comités d'entreprise et des comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail...

▲ Une trentaine de sessions d'une semaine par an, soit environ 500 personnes formées par an

▲ Un Diplôme d'université « Analyse du travail et risques professionnels », organisé conjointement avec le service de formation continue de l'Université de Strasbourg

Un enseignement « sur-mesure »

▲ Des thèmes et des objectifs de formation définis par l'organisation syndicale, en fonction de sa politique de formation

▲ Une élaboration conjointe du programme et du contenu par les représentants

des organisations syndicales et les enseignants-chercheurs de l'IDT
 ▲ Un recrutement national des stagiaires assuré en interne par chaque organisation

Un fonctionnement original

▲ Un conseil d'administration composé de représentants des trois principales confédérations syndicales de salariés (CFDT, CGT et CGT-FO), de représentants de l'Université de Strasbourg et du Ministère du Travail



▲ Une double tutelle et financement du Ministère de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche et du Ministère du Travail, de l'Emploi, de la Formation Professionnelle et du Dialogue Social

▲ Une équipe pluridisciplinaire de dix enseignants-chercheurs, économistes et juristes, un ingénieur d'études, un assistant de recherche et six personnels administratifs

▲ Des moyens permettant d'assurer l'organisation pédagogique et matérielle des sessions dans de bonnes conditions
 – Deux salles de cours, une salle informatique, une bibliothèque, vingt chambres et un réfectoire/cuisine

Une mission de recherches en sciences sociales du travail et des activités d'information scientifique et technique

▲ Insertion des enseignants chercheurs de l'IDT dans des laboratoires de recherches de l'Université de Strasbourg et des réseaux de recherche français, européens et internationaux

▲ Développement de contrats de recherche appliquée avec différents partenaires institutionnels sur des thématiques en lien avec l'actualité sociale

▲ Contribution au dialogue social régional dans le cadre de conventions avec la DIRECCTE Alsace-Lorraine-Champagne-Ardenne via :

- www.dialogue-social.fr, site dédié notamment à la veille sur les seniors, les conditions de travail et l'égalité professionnelle
- la lettre d'information mensuelle
- les demi-journées d'information et d'échanges
- le colloque annuel sur l'actualité sociale

▲ Une bibliothèque de 20 000 ouvrages, spécialisée en sciences sociales du travail (en accès libre)

Une Insertion dans le réseau national des Instituts du travail

▲ Un réseau de 10 Instituts dont 8 à vocation régionale (Aix-Marseille, Bordeaux, Grenoble, Lyon, Nancy, Rennes, Saint-Etienne et Toulouse) et 2 à vocation nationale (Strasbourg et Bourg-La-Reine).

▲ Coordonné depuis 2009 par la conférence des directeurs des Instituts du travail

▲ Un lien privilégié entre l'Université et le monde du travail

Contact : Institut du Travail de Strasbourg 39 avenue de la Forêt Noire 67000 STRASBOURG

Tél : 03 68 85 87 00 – mél : tiphaine.garat@unistra.fr – <http://www.dialogue-social.fr>

➤ **Programme du colloque**

- 8h15-9h** Accueil
- 9h-9h15** **Ouverture**
Danièle Giuganti (Directrice, DIRECCTE Grand Est)
- 9h15-10h35** **Conférences : *Genèse et perspectives des ordonnances***
- 9h15 **Allocution introductive : *1982-2017, ruptures et continuités***
Jean Auroux (Ancien Ministre du travail)
- 9h35 **Regards croisés : *De l'utilité des ordonnances***
Jacques Freyssinet (Professeur émérite d'économie, Paris 1 Panthéon-Sorbonne & IRES)
Dirk Baugard (Professeur de droit, Université Paris 8 Vincennes Saint-Denis)
- 10h15 **Echanges avec la salle**
- 10h35-11h** Pause
- 11h00-12h40** Thème 1- ***La représentation du personnel dans l'entreprise***
- 11h **Cadrage : *Vers une nouvelle organisation du dialogue social et économique ?***
Nicolas Moizard (Professeur de droit, Université de Strasbourg)
- 11h20 **Table ronde : *Le tout-en-un, la solution-miracle ?***
Eric Daliguet (délégué général, UIMM Alsace)
Kevin Guillas-Cavan (Chercheur en relations sociales, IRES)
Nicolas Moizard (Professeur de droit, Université de Strasbourg)
Didier Porte (Secrétaire confédéral, CGT-FO)
Christophe Thiebaut (Expert-Comptable, Gestion et Stratégies)
- 12h20 **Echanges avec la salle**
- 12h40-14h** Cocktail-déjeunatoire
- 14h- 15h40** Thème 2 - ***La négociation collective***
- 14h **Cadrage : *Vers un renforcement de la négociation collective ?***
Anja Johansson (Maître de conférences en droit, Université de Strasbourg)
- 14h20 **Table ronde : *La revanche de la branche ?***
Laurence Bertaud (DRH, Schertz et Présidente, ANDRH Strasbourg)
Elodie Caron (Experte en relations sociales, Simplicial)
Sébastien Grosjean (Responsable « formations communes au dialogue social », INTEFP)
Anja Johansson (Maître de conférences en droit, Université de Strasbourg)
Marylise Léon (Secrétaire nationale, CFDT)
- 15h20 **Echanges avec la salle**
- 15h40-16h05** Pause

16h05-17h45 Thème 3- **La rupture du contrat de travail**

16h05 **Cadrage : Vers plus de prévisibilité et de sécurisation des relations de travail ?**

Yann Leroy (Maître de conférences en droit, Université de Lorraine)

16h25 **Table ronde : Mieux licencier pour mieux embaucher ?**

Thierry Houot (DRH, Amcor)

François Fontaine (Professeur d'économie, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne)

Catherine Perret (Secrétaire confédérale, CGT)

Amandine Rauch (Avocate, Rauch.majerle avocats)

Yann Leroy (Maître de conférences en droit, Université de Lorraine)

17h25 **Echanges avec la salle**

17h45-18h Conclusions

Les supports « cadrage » de Nicolas Moizard (Institut du Travail de Strasbourg), Anja Johansson (Institut du Travail de Strasbourg) et Yann Leroy (Institut régional du travail de Nancy) sont disponibles sur le site [dialogue-social.fr](http://www.dialogue-social.fr)

<http://www.dialogue-social.fr/fr/publication/id-2715/publication.html>

➤ **Quelques documents utiles**

La genèse des ordonnances portant réforme du Code du travail, Jacques Freyssinet, IRES, octobre 2017.

[HTTP://WWW.IRES-FR.ORG/ETUDES-RECHERCHES-OUVRAGES/DOCUMENTS-DE-TRAVAIL-DE-L-IRES/ITEM/5499-N-02-2017-LA-GENESE-DES-ORDONNANCES-PORTANT-REFORME-DU-CODE-DU-TRAVAIL](http://www.ires-fr.org/ETUDES-RECHERCHES-OUVRAGES/DOCUMENTS-DE-TRAVAIL-DE-L-IRES/ITEM/5499-N-02-2017-LA-GENESE-DES-ORDONNANCES-PORTANT-REFORME-DU-CODE-DU-TRAVAIL)

Les ordonnances portant réforme du Code du travail sont présentées comme la première étape dans le domaine social du programme du Président de la République pour le quinquennat. Elles doivent donc être situées dans un processus qui va des travaux ayant nourri les propositions du candidat Macron jusqu'au « programme de travail »

de l'actuel gouvernement. La voie choisie s'écarte des procédures jusqu'alors suivies pour mettre en oeuvre la loi « Larcher » en matière de dialogue social interprofessionnel. La procédure accélérée des ordonnances a cependant été compatible avec d'intenses concertations avec les acteurs sociaux, quelles que soient par ailleurs, les appréciations que ces acteurs aient porté sur le degré de prise en compte de leurs demandes. Les ordonnances sont d'une extrême complexité. Il est cependant possible de privilégier cinq thèmes sur lesquels les débats se focalisent : l'articulation entre accords de branche et d'entreprise, les nouvelles formes de négociation dans les TPE/PME, la fusion des institutions de représentation du personnel, les rapports de l'accord collectif et du contrat de travail et enfin les licenciements. Si l'on observe souvent une continuité avec les évolutions antérieures, elle s'accompagne d'accélération, voire de ruptures qui privilégient clairement les revendications de flexibilité émanant des employeurs. Les contreparties obtenues par les syndicats sont limitées et relèvent souvent du registre de « ce qui a été évité ».

Fusionner les instances représentatives du personnel : une fausse bonne idée ?, Eclairage de l'IRES, Kevin Guillas Cavan, juillet 2017

<http://www.ires-fr.org/etudes-recherches-ouvrages/eclairages/item/5351-eclairages-006>

La fusion des instances représentatives du personnel pour « rendre le dialogue social plus efficace dans l'entreprise » le prévoit les ordonnances modifiant le code du travail est un serpent de mer des dernières réformes. La loi de sécurisation de l'emploi (LSE) et la loi Rebsamen incitaient déjà les entreprises à aller dans ce sens. Une récente étude sur les comités d'entreprise éclaire les raisons du désintérêt observé des élus pour les délégations uniques du personnel. Le présent texte propose quelques enseignements tirés de cette étude remise à la Dares (ministère du Travail).

Evolution des comités d'entreprise : effets et usages des nouveaux outils de consultation issus de la Loi de Sécurisation de l'Emploi (LSE), rapport de l'IRES, décembre 2016

<http://www.ires-fr.org/etudes-recherches-ouvrages/rapports-de-l-ires/item/5176-rapport-05-2016-evolution-des-comites-d-entreprise-effets-et-usages-des-nouveaux-outils-de-consultation-issus-de-la-loi-de-securisation-de-l-emploi-lse>

Le rapport réalisé par une équipe de recherche composée de l'Ires, du CEP du Groupe Alpha, de l'Orseu, de Syndex, présente les résultats d'une étude réalisée dans le cadre de l'appel à projets de recherche de la Dares sur

"le fonctionnement des activités des comités d'entreprise, entre évolutions institutionnelles et crise économique" de 2014.

Rédaction : Tiphaine Garat, Khalida Benzidoun

Cette action est réalisée dans le cadre d'une convention d'appui au dialogue social territorial signée avec la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence et de la Consommation, du Travail et de l'Emploi Grand Est